

# Le discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire francophone : le cas de l'Université de Moncton

Isabelle LeBlanc

Numéro 51, printemps 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1076515ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1076515ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

## Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

## ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

## Citer cet article

LeBlanc, I. (2021). Le discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire francophone : le cas de l'Université de Moncton. *Francophonies d'Amérique*, (51), 11–38. <https://doi.org/10.7202/1076515ar>

## Résumé de l'article

Cet article a pour objectif d'analyser le contenu idéologique du discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire francophone en examinant comment les notions de culture du viol et de culture du consentement sont utilisées pour définir ce qu'est la violence à caractère sexuel. Nous adopterons une approche qualitative et féministe de l'analyse du discours (Cameron, 2007 ; Fairclough et Wodak, 1997 ; Ehrlich et King, 1994) afin de faire valoir comment les idéologies de genre se déploient dans la production discursive en milieu universitaire. Cette analyse se basera sur un corpus de discours produits et mis en circulation entre 2015 et 2019. Nous montrerons que l'émergence d'un discours sur la violence à caractère sexuel à l'Université de Moncton permet tantôt de reproduire les stéréotypes de genre associés aux femmes en Acadie, tantôt d'y résister.

# Le discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire francophone : le cas de l'Université de Moncton

**Isabelle LeBlanc**

Université de Moncton

L'Université de Moncton, fondée en 1963, est une université francophone située au Nouveau-Brunswick dans l'est du Canada. Son campus principal se situe à Moncton, et elle possède deux autres campus situés à Shippagan et à Edmundston. La mission de cette institution est d'offrir des programmes d'études postsecondaires en français à une population minorisée, qui habite dans l'unique province officiellement bilingue du Canada. Dans cette province, les femmes francophones se trouvent doublement minorisées en raison de leur langue et de leur identité de genre (Cardinal, 1992), ce qui accentue l'absence de leurs voix sur la place publique.

Dans ce contexte, la prise de parole *sur* les femmes et la violence envers celles-ci dans l'espace universitaire traditionnellement catho-patriarcal (LeBlanc, 2019) prend toute son importance, car depuis les années 1960, les femmes francophones luttent pour une plus grande reconnaissance des enjeux liés à leurs conditions sociale, politique et économique (LeBlanc, 2019; McKee-Allain, 1995). Cette lutte existe en milieu universitaire et prend la forme d'une dénonciation de l'idéologie sexiste déployée et documentée dans la presse étudiante depuis les années 1960-1970. Par exemple, en mars 1972, dans le premier numéro du premier volume du journal étudiant *La Mèche*, un article qui présente une femme aux seins nus est accompagné du titre suivant: « Bouge un peu! T'engraisses ma cochonne » (*La Mèche*, vol. 1, n° 1, mars 1972). Depuis les débuts de l'existence de l'Université de Moncton, l'objectivation du corps de la femme et l'aliénation de celle-ci dans l'espace universitaire sont à la fois décrites, mais aussi décriées dans la presse étudiante<sup>1</sup>.

---

1. Voir Micheline Léger, *La Mèche*, vol. 1, n° 2 (avril 1972) ou encore Clarence Comeau, Georges Légère et Guy Babineau, *Tempête* (janvier 1973).

Le sexisme envers les Acadiennes, dont le rôle traditionnel est associé à la reproduction biologique et culturelle du groupe minorisé (McLaughlin et Heller, 2011), prend la forme d'un discours qui disqualifie les compétences réelles de celles-ci ainsi que la présence de leurs corps sur le campus. Les discours qui traitent les femmes comme des objets sexuels ou des corps à « corriger » circulent depuis longtemps dans les milieux universitaires, et l'Université de Moncton ne fait pas exception dans ce domaine.

Le discours de cette université a évolué en ce qui concerne les rapports sociaux de genre et bien que les discours sur le corps des femmes persistent, des contre-discours féministes se font également entendre sur le campus acadien de Moncton. Plus récemment, l'hégémonie du discours sexiste qui nie l'existence même de la violence sexuelle sur le campus tend à s'effacer en faveur d'un processus de légitimation des voix féministes. Ce nouveau paradigme féministe se déploie dans le discours officiel de l'Université de Moncton et dans les discours étudiants. Dans ce texte, je m'intéresserai à l'émergence d'un discours public sur la violence sexuelle à l'Université de Moncton, ce qui est relativement récent en Acadie, région où le paradigme féministe dans toute sa pluralité tarde encore à s'affirmer pleinement dans les institutions (LeBlanc, 2019).

En effet, bien que cette institution acadienne ait connu des mouvements féministes au sein de son corps professoral et de sa population étudiante depuis les débuts de son existence (Clavette et McKee-Allain, 1983), la légitimation institutionnelle de cette approche est très récente et son contexte d'émergence coïncide avec la médiatisation nationale d'un cas de violence sexuelle sur le campus de Moncton en 2017.

Plus précisément, en février 2017, un acte de cyberviolence visant une étudiante de l'Université de Moncton fait réagir les médias dans tous les coins du pays. L'histoire d'une vidéo intime envoyée par courriel à la communauté étudiante renvoie à la vulnérabilité des victimes dans le milieu universitaire, qui ne prévoit pas de code de conduite en réaction à ce type de vengeance sexuelle cherchant à humilier une femme sur la place « publique ». L'identité de la victime avait été communiquée dans le message (*Acadie Nouvelle*, 27 février 2017) et l'absence d'une politique ou d'un code de conduite en matière de violence sexuelle à l'Université de Moncton a accentué le problème, ce qu'ont d'ailleurs souligné

les médias à l'échelle pancanadienne<sup>2</sup>. À partir de ce moment, l'Université de Moncton, qui s'est trouvée plongée dans une gestion de crise, a décidé d'adopter un plan d'intervention en matière de violence sexuelle sur le campus. La décision de l'Université de Moncton s'inscrit dans un contexte pancanadien plus large où l'on assiste à la responsabilisation des institutions universitaires dans la lutte contre la violence sexuelle.

Dans les provinces maritimes, la prise de conscience du problème de la violence sexuelle sur les campus s'est accentuée depuis 2013, particulièrement à l'occasion de la semaine d'orientation à l'Université Saint Mary's de Halifax au cours de laquelle des « leaders étudiants [ont fait] scander à plusieurs centaines d'étudiants de première année un slogan en acrostiche qui les poussait à empoigner le postérieur de la petite sœur vierge d'un ami, mineure, sans son consentement » (*Affaires universitaires*, 20 octobre 2014).

Il est désormais devenu impossible d'ignorer le fait que les milieux universitaires canadiens sont des espaces dans lesquels les femmes sont régulièrement victimes de violence sexuelle (Savoie *et al.*, 2018). L'objectif de mon texte est d'analyser le contenu idéologique (Cameron, 2007) du discours sur la violence sexuelle qui émerge sur le campus de Moncton entre 2015-2019 afin d'examiner les croyances sur les rapports de genre déployées dans ce discours. Autrement dit, comment parle-t-on de violence sexuelle à une communauté qui a gardé le silence sur ce sujet depuis des décennies? Quel langage est privilégié et par qui? Avant de présenter le corpus discursif sur lequel se base mon analyse, je préciserai quelles sont les considérations théoriques qui orientent ma lecture du corpus.

## Approches théoriques

### *L'intersection : langue et violence sexuelle*

L'approche féministe en sociolinguistique critique permet de rappeler l'importance du contexte interactionnel et des relations de pouvoir imbriquées dans les interactions (Heller, 2002 ; 2007). Ainsi, il n'est pas

---

2. À l'époque, il n'existe qu'une politique sur le harcèlement sexuel, qui ne prévoit pas des mesures préventives ou des mesures d'urgence dans le cas de violences sexuelles effectuées à partir des nouvelles technologies.

seulement question de dire « oui » ou « non », mais de savoir *qui le dit*, dans *quel contexte* et *avec quelles intentions*. Au Canada, les femmes sont tenues juridiquement responsables de la communication du consentement ou de l'absence de celui-ci par des actes de langage verbaux (Ehrlich, 2001). Pourtant, l'interprétation de ces actes de langage se fait dans un espace qui n'est pas neutre, car le sexisme systémique envers les femmes dans le système judiciaire canadien est bien documenté (Craig, 2018).

Au Canada, 90 % des agressions sexuelles ne sont pas rapportées à la police, car les victimes ne font pas confiance au système judiciaire (Craig, 2018). La parole des femmes n'a jamais eu le même poids que celle des hommes dans les procès de violence sexuelle au Canada et, dans l'éventualité d'un procès, une femme victime de viol au Canada doit convaincre le juge qu'elle a bien communiqué verbalement son non-consentement. Ainsi, aux yeux de la loi canadienne, un « non » direct et ferme est une exigence minimale permettant à une femme de se dédouaner de toute complicité de violence sexuelle à son égard. Pourtant, la difficulté de verbaliser un « non » de manière directe en interaction a fait l'objet de nombreuses recherches en analyse conversationnelle (Campbell et Barnlund, 1977 ; Howard, 1985 ; Warzak et Page, 1990 ; Cairns, 1993).

Dans la vie quotidienne, le refus est normalement exprimé de manière indirecte par une explication<sup>3</sup> alors que la verbalisation du « non » de manière directe est vue comme hostile et impolie (Atkinson et Heritage, 1984 : 268). De plus, l'idée que la meilleure façon de prévenir un viol est d'affirmer que « non, c'est non », n'a jamais été considérée comme une pratique réaliste en études conversationnelles (Kitzinger et Frith, 1999). Ainsi, « *women are not only receiving bad advice on how to "prevent" rape they are also being held responsible for preventing it and blamed if they do not succeed* » (Cameron, 2007 : 97). Il faut donc comprendre que

*[w]hile feminists have enthusiastically embraced the slogan "yes means yes, and no means no", some anti-feminists have been virulent in their opposition. For example, Gilbert (1991), criticized the "radical feminist effort to impose new norms governing intimacy between the sexes" (p. 61) further complaining that "the awesome*

---

3. Par exemple, une collègue refusera de participer à une activité sociale en disant quelque chose du genre : « Je suis désolée, j'ai déjà des plans ». Le refus se fait régulièrement sans dire « non » de manière directe.

*complexity of human interaction is reduced to 'No means no'* (Gilbert, 1991 : 61)<sup>4</sup>.

*Conversation analytic research (like the work on token resistance) suggests that Gilbert is right: human conversational interaction is indeed intricately complex: "yes" may sometimes mean "no", "no" may sometimes mean "yes", and the word "no" is not necessarily part of a refusal. What are the implications of this for feminism?* (Kitzinger et Frith, 1999 : 310)<sup>5</sup>.

L'adoption rapide de slogans dans le discours sur la violence sexuelle peut reproduire des stéréotypes langagiers et de genre quant à la façon dont les femmes *devraient* exprimer un refus lorsqu'elles sont en interaction avec des hommes. Pourtant, Ehrlich (2001) rappelle que la langue est un filtre à partir duquel la réalité est interprétée et que la négociation discursive de cette réalité ne se fait jamais de manière neutre. Les femmes ont elles-mêmes intériorisées l'idéologie sexiste cherchant à disqualifier les multiples stratégies langagières menant au refus ou au consentement. C'est pourquoi il est encore difficile pour le système judiciaire d'envisager qu'une femme puisse consentir à des gestes et à des paroles et ne pas consentir à d'autres lors d'une même interaction (Cameron, 1985). Le croisement entre les idéologies de genre et les idéologies linguistiques contribuent à la reproduction du stéréotype voulant que les hommes soient peu doués pour la communication et ne comprennent qu'un « non » direct et ferme, un cliché alimenté par le discours social sur les « besoins » sexuels des hommes (Gal, 1990).

Selon Norman Fairclough et Ruth Wodak : « *[I]deological loading of particular ways of using language and the relations of power which underlies*

- 
4. Si les féministes ont adopté avec enthousiasme le slogan « oui signifie oui, et non signifie non », certains antiféministes ont été virulents dans leur opposition. Par exemple, Gilbert (1991) a critiqué « l'effort féministe radical pour imposer de nouvelles normes régissant l'intimité entre les sexes » (p. 61), se plaignant en outre que « la complexité impressionnante de l'interaction humaine est réduite à "non signifie non" ».
  5. Les études sur les échanges conversationnels (comme les travaux sur la résistance symbolique) suggèrent que Gilbert a raison : l'interaction conversationnelle humaine est en effet complexe : « oui » peut parfois signifier « non », « non » peut parfois signifier « oui », et le mot « non » ne fait pas nécessairement partie d'un refus. Quelles en sont les implications pour le féminisme ?

*them are often unclear to people*» (1997 : 258)<sup>6</sup>. Pour les sociolinguistes féministes, « *language is not a neutral and transparent means of designating social realities. Rather, it is assumed that a particular vision of social reality gets inscribed in language – a vision of reality that does not serve all of its speakers equally* » (Ehrlich et King, 1994 : 59)<sup>7</sup>. Ainsi, la reproduction du slogan « non, c'est non » révèle une vision sociale des rapports de genre qui sous-estime les compétences langagières réelles des hommes. Ceux-ci peuvent interpréter un refus qui prend une autre forme qu'un « non » direct (Cameron, 2007). De plus, les femmes peuvent exprimer un refus sans utiliser un « non » direct, sans que cela fasse d'elles des personnes passives et soumises. Le refus indirect fait partie des normes langagières de plusieurs communautés linguistiques (Kitzinger et Frith, 1999). Comme le rappelle Paul Ricœur (1986), la langue est toujours un objet d'interprétation et deux personnes peuvent interpréter différemment un geste ou un mot, selon les effets visés par chacun (Badinter, 2003). Autrement dit, la langue n'est pas figée dans un sens unidimensionnel.

La focalisation excessive sur les mots, plutôt que sur le *contexte interactionnel*, selon *qui dit quoi et de quelle manière* ne permet pas de saisir la complexité réelle de la violence sexuelle. Autrement dit, les mots utilisés dans un contexte donné s'inscrivent systématiquement dans des relations de pouvoir associées aux individus, aux corps qui parlent.

Les recherches en sociolinguistique ont permis de montrer que le langage n'est pas un phénomène neutre ni naturel, mais bel et bien « *a symbolic system which produces, shapes and perpetuates social norms and relations* » (Moscovici, 1997 : 53)<sup>8</sup>. Fairclough rappelle que les discours véhiculent nos représentations du monde et que celles-ci traduisent notre compréhension des relations et des structures du monde social (2003). Les discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire acadien contribuent à reproduire ou à transgresser des normes existantes

---

6. La charge idéologique de certaines façons d'utiliser le langage et les relations de pouvoir qui les sous-tendent sont souvent peu claires pour les gens.

7. La langue n'est pas un moyen neutre et transparent de désigner les réalités sociales. On suppose plutôt qu'une vision particulière de la réalité sociale s'inscrit dans la langue – une vision de la réalité qui ne sert pas de manière égale à tous ses locuteurs et locutrices.

8. Un système symbolique qui produit, façonne et perpétue les normes et les relations sociales.

quant aux comportements *attendus* d'une *femme* ou d'un *homme*, incluant ses compétences langagières. La lutte contre la violence sexuelle ne se réduit pas à l'apprentissage d'une formule magique à verbaliser. Il s'agit plutôt de comprendre que la violence sexuelle se loge à l'intérieur même des idéologies linguistiques et des idéologies de genre. Il faut donc cerner les préjugés de genre en lien avec la langue et cesser d'employer des slogans, qui ne sont que des solutions faciles à un problème social multidimensionnel.

Comme nous le rappelle Michel Foucault, fabriquer un discours s'apparente à la fabrication d'un objet: « [L]e discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer » (1971 : 12). Selon Deborah Cameron (2007), prendre la parole s'apparente parfois à un acte identitaire qui permet de s'affirmer ou de se différencier, mais toujours dans un rapport à l'*Autre*. Ainsi, la prise de position publique de l'Université de Moncton sur la violence sexuelle s'inscrit dans un contexte sociopolitique plus large dans lequel l'effet du « *boys' club* » (Delvaux, 2019) est dénoncé<sup>9</sup>. Le discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire témoigne des relations de pouvoir, permettant aussi l'émergence des libertés de résistance (Foucault, 1971). En ce moment, la résistance féministe est reconnue sur la place publique et le fait de parler de violence sexuelle permet aussi de légitimer ce thème en lien avec le corps des femmes dans le milieu universitaire.

### *L'étude des discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire acadien*

La violence sexuelle en milieu universitaire a surtout été examinée dans une perspective anglophone (Minister, 2018; Stotzer et MacCartney, 2016). Au Canada, il existe depuis 2016 une recherche québécoise en français sur la violence sexuelle en milieu universitaire (Bergeron *et al.*, 2016), qui décrit le contexte canadien de la manière suivante en se basant sur des études anglophones :

À l'instar des violences sexuelles survenant en milieu non universitaire, celles qui surviennent en contexte universitaire sont majoritairement commises par un individu connu de la victime (Fisher *et al.*, 2000; Krebs *et al.*, 2007; Walsh

---

9. Le mouvement féministe contemporain associé à #metoo/#moiaussi a transformé le discours public sur la violence sexuelle. Ce mouvement revendique, entre autres, la valorisation des voix de femmes.



*et al.*, 2010). Par ailleurs, les gestes impliquent majoritairement un.e étudiant.e agressant un.e autre étudiant.e (Hill et Silva, 2005; Kearney et Rochlen, 2012). Rappelons toutefois que ces recherches sont limitées à des échantillons d'étudiant.e.s. Bien qu'aucune étude ne permette de rapporter de prévalence, il arrive aussi que des enseignant.es soient la cible de remarques sexistes ou de harcèlement sexuel par des étudiant.e.s (Baker, 2010; Iconis, 2006).

La violence sexuelle en milieu universitaire peut faire référence au harcèlement, aux remarques sexistes, à la violence verbale, à la violence physique, incluant le viol. La culture du viol ne renvoie pas seulement au viol, mais bien à une banalisation des gestes de violence sexuelle et à la croyance que les femmes sont responsables des violences qu'elles subissent (Bergeron *et al.*, 2016).

En Acadie, des chercheuses de l'Université de Moncton examinent les discours teintés de violence sexuelle dont sont victimes les étudiantes universitaires et elles constatent qu'il existe une forme de violence dite « ordinaire » dans le milieu universitaire acadien (Savoie *et al.*, 2018), c'est-à-dire « [...] des regards déplacés, des commentaires inappropriés, des interpellations verbales dérangeantes, une insistance des avances après un refus, des attouchements non voulus et des tentatives d'entrer en contact de façon persistante » (Savoie *et al.*, 2018 : 148).

Il faut donc comprendre que les discours sur la violence sexuelle en milieu universitaire acadien ne sont pas des discours qui traitent exclusivement de viols, mais bien de violences ordinaires et banalisées, qui font souvent partie du quotidien de la majorité des femmes. De plus, cette violence ordinaire se répand dans l'univers numérique, notamment par le partage de photos intimes, qui peuvent devenir des marqueurs importants d'une culture du viol numérique (Dodge, 2016).

En effet, comme nous l'avons mentionné en introduction, sur le campus de Moncton, une étudiante a été victime d'un courriel haineux dans lequel une image sexuelle « a été envoyé [e] tard samedi soir à une grande partie des membres de la communauté étudiante de l'Université de Moncton » (Radio-Canada, 26 février 2017).

Peu de temps après ce cas de cyberviolence sexuelle, le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB) a proposé une soirée d'information sur la culture du consentement sexuel au bar étudiant afin d'aborder un sujet jugé encore tabou. Selon l'étudiante Natasha Landry, la violence sexuelle à l'Université de Moncton, « on l'ignore, on n'en parle

pas, et on fait semblant que ça n'existe pas. C'est vraiment l'impression que j'ai en étant étudiante ici» (*Acadie Nouvelle*, 24 mars 2017).

À la suite d'un silence institutionnalisé depuis des décennies dans le milieu universitaire acadien en ce qui concerne la violence vécue majoritairement par des femmes, une prise de parole émerge pour dénoncer la culture du viol en Acadie et pour répandre l'idée que le campus universitaire acadien devrait favoriser une culture du consentement, une expression en usage dans d'autres campus canadiens pour faire allusion à l'importance de valoriser les voix et les perspectives des femmes autant que celles des hommes dans les discussions sur la sexualité. Autrement dit, l'idée est de cesser de n'accorder d'attention qu'à la question de la banalisation de la violence (culture du viol) par les voix dominantes et de promouvoir une légitimation des voix marginalisées (le désir sexuel n'étant pas uniquement de l'ordre du discours masculin). Pourtant, les discours sur la violence sexuelle reproduisent trop souvent les structures de violence liées aux stéréotypes de genre et aux comportements linguistiques associés à ceux-ci. Dans cette perspective,

*[e]radicating sexual violence on college campuses cannot rest solely on one administrator or office. In order to affect long-lasting and systemic change, all members of the campus community have a responsibility of creating a safe learning environment for all members. There is much work to be done and the stakes are simply too high not to come together to end sexual violence on our campuses.* (Wooten et Mitchell, 2017 : 117)<sup>10</sup>

Par ailleurs, le recours aux stéréotypes de genre liés aux comportements langagiers contribue à reproduire une compréhension beaucoup trop figée du consentement, puisque ce dernier, du point de vue de la sociolinguistique critique, s'inscrit toujours dans une interaction verbale *et* non verbale qui doit être analysée différemment selon le contexte de production afin de déterminer les dynamiques interactionnelles entre les deux individus.

---

10. La lutte contre la violence sexuelle sur les campus universitaires ne peut reposer uniquement sur l'administration. Afin d'apporter un changement durable et systémique, tous les membres de la communauté universitaire ont la responsabilité de créer un environnement d'apprentissage sûr pour tous les membres. Il y a beaucoup de travail à faire et les enjeux sont tout simplement trop importants pour ne pas s'unir afin de mettre fin à la violence sexuelle sur nos campus.

## Démarche méthodologique et analyse du corpus

Le corpus est constitué de 48 documents écrits entre 2015 et 2019, dont la moitié provient de sources étudiantes (blogue de la Fédération étudiante ou de la presse) et l'autre moitié, de sources institutionnelles, c'est-à-dire de documents produits ou mis en circulation par des services de l'Université de Moncton, incluant des communiqués de presse et des affiches. Le corpus a été constitué à partir d'une recherche par mot-clé sur le site Web de l'Université de Moncton et d'une collecte de documents sur le campus de Moncton.

Le traitement du corpus est basé sur une approche qualitative et féministe de l'analyse des discours afin d'étudier « la transformation sociale des rapports de genre » (Butler, 2016 : 285) et de réfléchir « aux processus de normalisation, à la façon dont certaines normes, certaines idées ou certains idéaux dominent la vie faite corps, fournissant des critères coercitifs quant à ce que sont les “hommes” et les “femmes” normaux » (*ibid.* : 287-288).

D'une part, il sera possible de constater comment le discours sur la violence sexuelle participe à la reproduction des stéréotypes de genre et, d'autre part, d'envisager en quoi les institutions universitaires sont des espaces qui véhiculent de multiples stéréotypes.

### *La violence à caractère sexuel*

L'Université de Moncton produit un discours institutionnel public sur la violence sexuelle depuis février 2017, au moment de la médiatisation pancanadienne d'un cas précis de violence à caractère sexuel sur le campus universitaire de Moncton. En effet, le magazine d'affaires publiques québécois *L'Actualité* participe à la couverture médiatique qu'avaient amorcée Radio-Canada et La Presse canadienne en publiant le 27 février 2017 un article intitulé « Courriels malveillants à l'Université de Moncton : usurpation d'identité en cause », dans lequel le recteur et vice-chancelier de l'époque, Raymond Théberge, se dit « outré qu'un individu ait distribué des messages inappropriés et dégradants aux membres de la communauté universitaire. Il condamne de tels gestes qui contreviennent au droit à un milieu de travail et d'études respectueux, sain et sécuritaire » (*L'Actualité*, 27 février 2017).

Dans la version publiée dans les archives des nouvelles universitaires disponibles sur le site Web de l'Université de Moncton, on précise :

Nous sommes engagés à offrir des services de soutien aux membres de la communauté universitaire qui seraient victimes de harcèlement sexuel ou de cyber intimidation, ajoute le recteur Théberge<sup>11</sup>. Nous vous invitons à joindre nos efforts de sensibilisation et prévention, contrer la culture du viol et dénoncer toute forme de violence sexuelle. (Nouvelles de l'Université de Moncton, 27 février 2017)

Il s'agit donc d'une reconnaissance institutionnelle de l'existence de la violence sexuelle sur le campus ainsi que de la présence d'une culture du viol. De plus, le 2 mars 2017, l'Université de Moncton publie une mise à jour sur les mesures préventives à adopter pour mettre fin à la cyber-violence. On y apprend que huit courriels malveillants ont été supprimés par la Direction générale des technologies (DGT), mais que l'institution considère que « les blessures psychologiques [de la victime] ne se guérissent pas aussi vite » (Nouvelles de l'Université de Moncton, 2 mars 2017). L'Université de Moncton rappelle l'importance d'adopter des mesures préventives pour mettre fin à la cyberviolence, en se montrant solidaire de la victime de la manière suivante :

Briser la chaîne de courriels reçus : ne pas envoyer les photos, les vidéos ou autres documents ; appuyer sur « effacer » et supprimer rapidement les courriels malveillants avant même d'ouvrir le document ; déplorer ouvertement que le comportement est violent et inacceptable ; appuyer la victime en évitant les jugements et les questions ; prenez connaissance d'information sur la cyber-intimidation ; [...]. (Nouvelles de l'Université de Moncton, 28 février 2017)

L'Université de Moncton ne se limite donc pas à une réaction ponctuelle, car l'institution produit et met en circulation un discours de prévention cherchant activement à contrer la culture du viol et à éviter la banalisation d'actes à caractère sexuel. Ce discours encourage la communauté universitaire à déplorer ouvertement ce type de violence et à s'abstenir

---

11. Au moment de la révision pour publication de cet article (en septembre 2020), l'Université de Moncton a nommé un nouveau recteur et vice-chancelier, le docteur Denis Prud'homme, en poste depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Celui-ci a l'intention de réviser la Politique sur la violence à caractère sexuel de l'Université de Moncton à la suite d'allégations d'inconduite contre un professeur de théâtre de l'Université de Moncton. Une enquête externe est présentement en cours afin de faire la lumière sur la situation du professeur suspendu avec solde depuis le 17 juillet en raison de ces allégations d'inconduite et de harcèlement sexuel auprès des étudiantes.

de véhiculer des jugements sexistes à l'égard de la victime. L'institution semble agir de sorte à ne pas reproduire le silence complice qui existait dans le passé.

Le 9 décembre 2017, le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton adopte un code de conduite et une politique sur la violence à caractère sexuel afin « de mieux répondre aux besoins actuels en matière de lutte contre la violence à caractère sexuel sous toutes ses formes [...] » (Nouvelles de l'Université de Moncton, 9 décembre 2017). Le recteur et vice-chancelier, Raymond Théberge, ajoute que l'institution se dotera d'un poste de commissaire dans le but « de protéger les membres de la communauté universitaire » (*ibid.*). Le recteur confère à l'institution le rôle d'agent-protecteur ouvrant tout de même la voie à la création d'un nouvel espace discursif permettant aux victimes, majoritairement des femmes, de ne plus taire les violences sexuelles subies.

Il faut dire qu'au Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton était la seule université publique à ne pas avoir mis en place de politique sur la violence sexuelle. Ce tournant institutionnel signifie que la prévention et la sensibilisation deviennent des questions centrales, qui mèneront à la reconnaissance des violences sexuelles sur le campus de Moncton. La Politique sur la violence à caractère sexuel est formellement adoptée le 31 janvier 2018 et remplace la Politique et Règlements en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste, qui était devenue obsolète dans sa manière de concevoir la violence, notamment la cyberviolence.

Le comité de travail responsable de cette nouvelle politique comprend principalement des membres du campus de Moncton : Geneviève Latour (Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick [RFNB] et étudiante en travail social), Nelly Dennene (RFNB), Carmen Hivon (conseillère en harcèlement et gestion de conflits), Lise Savoie (professeure à l'École de travail social), Sarah Grandisson (étudiante à la maîtrise en travail social) et Sophie LeBlanc Roy (psychologue). Cette équipe participe au façonnement d'un discours féministe qui responsabilise l'institution dans la lutte contre la violence sexuelle. La perspective féministe interventionniste liée à l'influence des membres associées au travail social rejette le rôle de l'institution universitaire en tant qu'agent-protecteur pour en faire un acteur-clé dans un nouveau paradigme féministe. Ainsi, nous apprenons dans le communiqué de presse du 31 janvier 2018 que

[1] L'Université s'engage à ne tolérer aucune forme de violence à caractère sexuel dans ses campus et à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir et contrer les gestes qui y sont liés. La nouvelle politique s'applique à tous les membres de la communauté universitaire, que ce soit dans le cadre du travail, des études, de la recherche ou de toute autre activité liée à l'Université. L'application de la politique s'étend à toute activité vécue en contexte universitaire ainsi qu'à toute personne qui utilise les services et les installations de l'Université ou qui intervient dans le cadre d'activités liées à l'Université, de même qu'à l'ensemble du personnel sous-traitant, des personnes visiteuses, des bénévoles et des personnes invitées. (Nouvelles de l'Université de Moncton, 31 janvier 2018)

Ce discours féministe interventionniste se concrétise dans la Politique sur la violence à caractère sexuel, qui souligne que l'Université de Moncton s'engage «à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir et contrer les gestes qui y sont liés. La prévention, la sensibilisation et l'éducation sont essentielles au changement de culture, d'attitudes et de comportements en matière de violence à caractère sexuel» (Université de Moncton, décembre 2017). La définition de la violence à caractère sexuel, présentée dans l'énoncé de la Politique, inclut les propos sexistes, les formes de violence physique et psychologique, les inconduites sexuelles, le harcèlement, la cyberviolence et le viol. De plus, grâce aux efforts de l'équipe de travail féministe interventionniste, on offre désormais aux membres de la communauté universitaire un Service d'intervention en violence à caractère sexuel gratuit et confidentiel. Le discours institutionnel de l'Université de Moncton déploie dès lors une idéologie féministe interventionniste qui privilégie l'action plutôt que la protection. Il s'agit d'un tournant important qui permet de responsabiliser une institution traditionnellement patriarcale à l'égard de ses propres tendances sexistes.

#### *Le discours sur la culture du viol à l'Université de Moncton*

Bien avant que l'institution universitaire produise un discours public sur la violence sexuelle, les étudiantes et les étudiants parlaient de celle-ci. Dès 2015, la Fédération des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton commence à produire et à véhiculer un discours sur la violence sexuelle qui s'articule autour de la notion de consentement. L'idée que «non, c'est non» a été la formulation initiale de ce discours qui s'est transformé, à partir de 2016, en un discours sur la culture du viol pour enfin, en 2017, se présenter comme un discours sur la culture du consentement.

La forme actuelle de ce discours insiste sur l'idée que « le consentement sexuel, c'est clair, volontaire, réciproque, renouvelable et [qu']on peut le retirer à tout moment. Sans consentement, c'est de la violence à caractère sexuel » (Service d'intervention en violence à caractère sexuel, Université de Moncton). Comment comprendre l'évolution du vocabulaire utilisé pour parler de la violence sexuelle?

En 2015, la Fédération étudiante pilote également une campagne de sensibilisation sur le consentement intitulée « Non, c'est non », dans laquelle on se sert d'une tasse de thé pour parler de consentement. La Fédération étudiante met d'ailleurs en vente des tasses afin d'encourager la discussion sur le consentement dans la communauté étudiante. Différents scénarios en langue vernaculaire permettent d'expliquer le consentement à la population étudiante :

Si tu demandes à ton partenaire, « Hey, est-ce que tu voudrais une tasse de thé? », et qu'il répond « *Damn right*, j'adorerais avoir une tasse de thé, merci! », alors tu sais qu'il veut une tasse de thé. [...] Si ton partenaire répond par la négative « Non, merci », c'est simple; tu ne lui fais pas de thé et tu ne le chicanes pas parce qu'il n'en veut pas. Il ne veut pas de thé, d'accord? Il est aussi possible qu'il réponde par l'affirmative, mais que quand le thé arrive, il change d'idée. Évidemment, après ton effort, ça peut être agaçant, mais la vérité c'est qu'il n'a aucune obligation de boire le breuvage. [...] Si quelqu'un commence à boire le thé et qu'il s'endort pendant qu'il le boit, arrête de lui verser du thé immédiatement. Parce que les gens inconscients ne veulent pas de thé! Fais-moi confiance. Si quelqu'un a accepté de prendre le thé avec toi samedi dernier, cela ne veut pas dire qu'il veut que tu lui en fasses une tasse tous les jours. Ces gens ne veulent pas que tu arrives à l'impromptu chez eux et que tu les forces à boire du thé en criant « MAIS TU VOULAIS DU THÉ LA SEMAINE DERNIÈRE! ». Ils ne veulent pas non plus se réveiller avec la bouche pleine, avec toi qui cries « MAIS TU VOULAIS DU THÉ HIER SOIR! » [...] Que ce soit du thé ou du sexe, le consentement ça compte! (blogue *Actualités FÉÉCUM*, 26 août 2015)

Remarquons que la mise en situation formulée par la Fédération étudiante ne précise pas le genre de la personne à qui on offre du thé, permettant ainsi d'envisager que les victimes (les personnes qui n'ont pas donné leur consentement) peuvent être autant des hommes que des femmes<sup>12</sup>. Cette campagne de sensibilisation au consentement s'inscrit dans un

---

12. L'emploi du masculin générique dans l'extrait ne me permet pas d'avancer que les personnes non binaires sont considérées dans les formes initiales de discours sur la violence sexuelle au campus de l'Université de Moncton.



FIGURE 1 Tasse, objet central de la campagne de sensibilisation au consentement sexuel. (Photo : FÉÉCUM, août 2015).

mouvement étudiant pancanadien de lutte contre la violence sexuelle en milieu universitaire<sup>13</sup>. Ainsi, les mouvements étudiants adoptent progressivement une posture féministe. En 2016, un texte publié dans le journal étudiant *Le Front* déplore l'absence de mesures préventives à l'Université de Moncton :

Les lacunes concernant la prévention d'agressions sexuelles sur le campus de l'Université de Moncton se font ressentir. [...] En 2015, la CBC publie une enquête exclusive sur le faible taux d'agressions sexuelles reportées [sic] sur les campus universitaires canadiens. Ainsi, il était possible de lire que le nombre d'agressions sexuelles rapportées sur le campus de Moncton entre 2009 et 2013 était de zéro. De son propre aveu, l'Université de Moncton indique que ces chiffres ne sont pas un reflet fidèle de la situation sur le campus. Des informations additionnelles ont été publiées par la suite sur le site web de l'Université, mentionnant qu'au moins trois cas d'abus sexuels avaient été rapportés dans les trois dernières années. [...] Quant aux avancements de l'Université de Moncton à ce propos, on peut apercevoir qu'il y a eu bien peu [sic]. Autre que la campagne « Non, c'est non », indépendante de l'université comme telle,

13. Deux cas de violence sexuelle à l'Université d'Ottawa en 2015 permettent de comprendre le climat de cette époque. Voir Isabelle LeBlanc, « La culture du viol : ça veut dire quoi? », *Astheure*, 6 mars 2014, [En ligne], [<https://astheure.com/2014/03/06/la-culture-du-viol-ca-veut-dire-quoi-isabelle-leblanc/>] (2 février 2020).



il n'y a toujours pas eu grand vent d'améliorations de la part de l'institution.  
(Camille Duguay, blogue *Codiac*, radio étudiante, 3 février 2016)

C'est aussi en 2016 que les médias à l'échelle nationale commencent à s'intéresser aux enjeux liés à la culture du viol et à la violence sexuelle en milieu universitaire, ce qui participe au changement d'attitudes et de pratiques sur les campus canadiens. À l'Université de Moncton, la culture du viol sera éventuellement reconnue et définie dans l'article 1.2.2 de la Politique sur la violence à caractère sexuel adoptée en 2018. Dans cette politique, l'Université de Moncton reconnaît que

[l]a culture du viol est une culture selon laquelle les idées dominantes, les pratiques sociales, les images médiatisées et les institutions sociétales tolèrent, implicitement ou explicitement, la violence à caractère sexuel en normalisant ou en minimisant sa gravité et en blâmant les personnes victimes pour la violence qu'elles ont vécue. Une telle culture facilite l'apparition et le développement de toutes les sortes de violence à caractère sexuel.

Ainsi, ces manifestations s'illustrent notamment par le fait de remettre en question systématiquement la véracité des propos des personnes victimes, de rendre la personne s'estimant avoir été victime responsable pour la violence qu'elle a vécue, de susciter un sentiment de culpabilité chez la personne s'estimant avoir été victime en lui faisant porter le poids des impacts négatifs de la dénonciation sur la personne visée et son entourage, ou encore d'encourager la banalisation ou l'érotisation de la violence à caractère sexuel dans les médias. (Université de Moncton, décembre 2017)

La définition proposée par l'Université de Moncton précise bien que la culture du viol inclut la banalisation de la violence sexuelle et ne se limite pas au viol comme tel. L'insatisfaction étudiante quant au retard de l'Université de Moncton à reconnaître la violence sexuelle sur le campus ne prendra plus la même forme après l'adoption de cette nouvelle politique. Mais alors, comment comprendre l'articulation entre la culture du viol et le consentement dans le discours sur la violence sexuelle?

*La culture du consentement à l'Université de Moncton : « Non, c'est non » et « Oui, c'est oui » ?*

L'article 1.2.3 de la Politique sur la violence à caractère sexuel (2018) définit le consentement sexuel de la façon suivante :

L'accord qu'une personne donne à une autre au moment de participer à une activité sexuelle. Ce consentement doit être donné de façon volontaire, c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'un choix libre et éclairé. Le consentement n'est valable que s'il a été donné librement et de façon renouvelée. La personne doit être

apte à consentir et être en possession de ses moyens; par conséquent, ses facultés ne doivent pas être affaiblies par quoi que ce soit, notamment par l'alcool, par les sédatifs ou par l'usage de toute autre drogue. Il est également essentiel que toutes et tous comprennent bien ce qui suit: ni le silence ni la non-communication ne doivent, en aucun cas, être interprétés comme un consentement. [...]

En plus de la définition présentée dans la Politique sur la violence à caractère sexuel, des affiches installées sur les babillards de différentes facultés permettent de sensibiliser la communauté universitaire à ce qui constitue (ou pas) un consentement sexuel:

Mon silence n'est jamais un consentement sexuel. Le consentement sexuel c'est clair, volontaire, réciproque, renouvelable et on peut le retirer à tout moment. Sans consentement, c'est de la violence à caractère sexuel.

Ce que je porte n'est pas un consentement sexuel. Le consentement sexuel c'est clair, volontaire, réciproque, renouvelable et on peut le retirer à tout moment. Sans consentement, c'est de la violence à caractère sexuel.

«Peut-être» ou «Je ne sais pas» n'est pas un consentement sexuel. Le consentement sexuel c'est clair, volontaire, réciproque, renouvelable et on peut le retirer à tout moment. Sans consentement, c'est de la violence à caractère sexuel.

«Flirter» avec toi n'est pas un consentement à des activités sexuelles. Le consentement sexuel c'est clair, volontaire, réciproque, renouvelable et on peut le retirer à tout moment. Sans consentement, c'est de la violence à caractère sexuel.

«Oui» hier ne veut pas dire «oui» aujourd'hui. Le consentement sexuel c'est clair, volontaire, réciproque, renouvelable et on peut le retirer à tout moment. Sans consentement, c'est de la violence à caractère sexuel<sup>14</sup>.

Ces messages sont publiés par le Service d'intervention en violence à caractère sexuel de l'Université de Moncton. En plus de ceux-ci, on retrouve sur le campus de Moncton une affiche produite par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Alors que les messages précédents misent sur la sensibilisation à ce qu'est le consentement, l'affiche suivante résume l'absence de consentement:

[...] Violer, c'est ne pas respecter le mot non. De toutes les manières, dans toutes les langues, NON, c'est NON.

Non: adv. «Réponse négative, refus».

---

14. Les affiches sur lesquelles on peut lire ces messages sont produites par le Service d'intervention en violence à caractère sexuel de l'Université de Moncton.

# No Means No Non c'est non



FIGURE 2 Affiche de la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants installée sur le campus de Moncton (Photo: Isabelle LeBlanc, novembre 2019).

Contrairement au discours mis en circulation par le Service d'intervention en violence à caractère sexuel de l'Université de Moncton, ce dernier discours de la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants reproduit plusieurs préjugés en lien avec la langue. D'une part, l'universalité des termes « oui » et « non » ne va pas de soi, comme le souligne cette affiche, car certaines langues, comme la langue gaélique, n'ont pas cette équivalence lexicosémantique. D'autre part, en situation interactionnelle, les études en analyse conversationnelle mentionnent le fait que

*[t]he slogan « just say no » implies that nothing other than « no » needs to be said [...] while our data suggest that young women's concerns about appropriate refusal technique are fairly sophisticated compared with the crass advice to « just say no ». Date rape education (and similar) programs are prescribing behavior which violates basic cultural norms and social etiquette, and young women know this. [...]* (Kitzinger et Frith, 1999 : 304-305)<sup>15</sup>

Autrement dit, « *[i]t should not be necessary for a woman to say “no” in order for her to be understood as refusing sex* » (*ibid.* : 306)<sup>16</sup>. Dans les échanges conversationnels quotidiens, la socialisation langagière codifie certaines pratiques langagières et le « non » direct et ferme est le plus souvent associé à une forme d'impolitesse que la plupart des locutrices et locuteurs cherchent à éviter en adoptant des stratégies de refus permettant d'expliquer pourquoi la personne refuse quelque chose dans un contexte précis<sup>17</sup>. Les recherches en analyse conversationnelle ne nous permettent pas de conclure que l'absence de consentement se réduit à « non, c'est non » et encore moins à l'idée que violer, ce n'est pas respecter le « non », car violer, c'est poser un acte de violence envers quelqu'un et non pas tout simplement manquer de respect envers les pratiques langagières d'un individu. Les prescriptions linguistiques réservées aux femmes sont une forme

15. Le slogan « non, c'est non » implique que rien d'autre que « non » n'a besoin d'être dit [...] alors que nos données suggèrent que les préoccupations des jeunes femmes concernant la technique de refus appropriée sont assez sophistiquées par rapport au conseil grossier de « non, c'est non ». Les programmes d'éducation sur le viol (et autres programmes similaires) prescrivent un comportement qui viole les normes culturelles de base et l'étiquette sociale, et les jeunes femmes le savent. [...]

16. Il ne devrait pas être nécessaire qu'une femme dise « non » pour qu'elle soit comprise comme refusant le sexe (*ibid.* : 306).

17. Par exemple, locuteur A : « Veux-tu aller boire une bière ? » ; locuteur B : « (Oui, mais) pas ce soir, peut-être une autre fois ? »

de violence ordinaire qui relève de l'hygiène verbale (Cameron, 1995), car la présence ou l'absence de violence deviendra la responsabilité de la femme et non celle de l'homme. Les femmes ont donc le fardeau d'adopter un langage prescrit par des institutions patriarcales afin que la violence sexuelle soit reconnue comme telle. Pourtant, les femmes ne devraient pas être tenues linguistiquement ou juridiquement responsables d'une violence sexuelle par omission d'un « non » ou par usage fautif d'un « oui ».

De plus, réduire le viol à un problème de communication est une façon de reproduire certains stéréotypes de genre selon lesquels l'homme ne saurait pas comprendre le refus d'une personne sans l'expression d'un « non » direct, ce qui va à l'encontre des recherches sur les compétences langagières réelles des hommes (Cameron, 2007). Ce message, « non, c'est non », vise à préserver le corps de la femme par l'adoption d'une technique verbale, d'un comportement linguistique (« non, c'est non ») considéré comme irréaliste dans la majorité des échanges conversationnels de la vie quotidienne (Kitzinger et Firth, 1999). De meilleures politiques de sensibilisation sur les campus ne devraient pas reproduire cette binarisation des comportements langagiers (féminins et masculins) et ainsi présumer que les victimes sont systématiquement des femmes ou même que la violence à caractère sexuel survient toujours entre genres.

*Culture du consentement: remplacer « non, c'est non » par « oui, c'est oui »?*

Depuis 2017, la Fédération étudiante de l'Université de Moncton collabore avec des organismes féministes (Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick et Carrefour pour femmes) à une nouvelle campagne de sensibilisation sur l'importance du consentement. Cette fois, ce ne sera pas le « non, c'est non » qui sera privilégié comme message principal ni la culture du viol qui sera ciblée comme paradigme de représentations à déconstruire. L'idée centrale de la campagne de sensibilisation reposera plutôt sur la culture du consentement. Celle-ci entraînera-t-elle la fin de la culture du viol sur le campus?

Selon un article paru en septembre 2017 dans la presse étudiante universitaire concernant la violence sexuelle, «[...] la FÉÉCUM veut "créer une culture de consentement"» (Dayna Muzey, blogue *Codiac*, radio étudiante, 6 septembre 2017). Le consentement est depuis présenté par la formule « sans oui, c'est non », choisie lors de la campagne de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université

de Montréal en 2014. L'idée est de laisser le « non » de côté, car plusieurs femmes n'utilisent pas ce mot dans l'expression d'un refus lors d'une situation de violence sexuelle. Le glissement sémantique s'opère en ne cherchant plus autant la présence du « non » (refus = non-consentement), mais la présence du « oui » (accord = consentement). Un mot-clic a été créé pour l'événement, #ConsentementUdeM, afin de promouvoir la culture du consentement, c'est-à-dire

[u]ne culture dans laquelle la notion prédominante de la sexualité est axée sur le consentement mutuel. C'est une culture qui ne force personne à faire quoi que ce soit, qui respecte l'autonomie corporelle, et qui croit que la personne elle-même est toujours la mieux placée pour déterminer ses propres désirs et besoins. Le consentement à toute activité est continu, donné sans contrainte, éclairé et enthousiaste. (Projet #ConsentementUdeM, 2017)

La réciprocité est au cœur de la culture du consentement, ce qui permet de tenir compte de l'importance de l'échange interactionnel. Le 28 février 2018, l'Université de Moncton accueille sur le campus un atelier sur la culture du consentement. La couverture médiatique de cet événement précise ceci :

« C'est important qu'on ait cette discussion-là partout [mais aussi] parce que l'université c'est un milieu où peuvent naître des situations de violence à caractère sexuel », lance d'entrée de jeu Geneviève Latour, directrice du Centre d'agression sexuelle du Sud-Est.

Celle qui a offert l'atelier a invité les participants à se questionner sur le rôle à jouer de l'université, des associations étudiantes et, plus largement, de la communauté étudiante dans un changement de culture.

Le souhait, c'est de passer de la culture dite du viol, à la culture du consentement. « Viser la culture du consentement dans la société c'est grand, mais ici sur le campus, c'est vraiment atteignable », souffle l'étudiante à la maîtrise en travail social.

L'objectif est aussi de former, en quelque sorte, des étudiants-ressources. Les étudiants qui participent à ce genre d'atelier peuvent par la suite aiguiller des collègues ou encore signaler des comportements moins acceptables.

Pour voir cette culture du consentement s'installer, il faut également s'entendre sur les définitions. Mme Latour a donc consacré une partie de son atelier à discuter de la signification du concept de consentement.

« La culture du viol fait qu'on normalise, qu'on banalise certaines attitudes et certains comportements [...] on pense que ça fait partie de la société et que

c'est normal», explique la spécialiste de la violence à caractère sexuel. (*L'heure de pointe-Acadie avec Amélie Gosselin*, Radio-Canada, 28 février 2018)

L'adoption d'une culture du consentement sur le campus de Moncton exigerait une révision des pratiques discursives actuelles en ce qui concerne les slogans utilisés dans la discussion sur le consentement. Autrement dit, il faudrait davantage miser sur la langue en tant qu'objet d'interprétation et sur l'importance des compétences langagières lors de l'échange conversationnel permettant d'exprimer le refus ou le désir de plusieurs manières différentes.

Selon Mary Graw Leary (2016), le fait de promouvoir la culture du consentement est un mouvement de changement social important, cependant, celle-ci doit être adéquatement définie afin de ne pas créer plus de confusion que de solution réelle en ce qui concerne la violence sexuelle en milieu universitaire. Ainsi, la culture du consentement peut faire partie des réformes sociales dans la prévention et le traitement de la violence sexuelle, mais pour cela, les normes du consentement doivent évoluer, et ce travail normatif ne peut pas se limiter au campus universitaire. Sans changement social plus large, incluant dans le système judiciaire, l'idée qu'une « culture du consentement peut facilement s'installer sur un campus » est fragile, car le milieu universitaire n'évolue pas à l'écart du reste de la société et de la langue utilisée pour interpréter celle-ci. L'activisme en faveur d'une culture du consentement peut aussi se faire par une réflexion sur la langue en interaction, sans quoi cela limite l'influence réelle d'une telle culture, qui pourrait mener à la transformation des représentations sociales des rapports de genre en situation intime.

De plus, recourir à des mots comme « oui » ou « non » pour résumer le consentement ne permet pas de tenir compte du fait que les actes de langage sont performatifs et sujets à interprétation. Ainsi, ces deux mots ne renvoient pas toujours au même sens, de manière automatique. Vouloir ainsi figer le débat sur le consentement autour de « cultures » qui se résument aux slogans « sans oui, c'est non » ou « non, c'est non » évacue l'ambiguïté réelle au cœur du concept de consentement (Fraise, 2017).

## Conclusion

Dans ce texte, j'ai voulu souligner l'émergence d'un discours sur la violence sexuelle à l'Université de Moncton. Ce campus universitaire,

francophone et acadien, produit pour la première fois de son histoire un discours d'influence féministe portant sur le corps des femmes en Acadie. En introduction, j'ai proposé d'examiner le contexte d'émergence de ce discours et son déploiement à l'aide de différentes sources écrites. Mon analyse propose une lecture critique de ce discours dont le cadre théorique est issu de la sociolinguistique et de l'analyse conversationnelle permettant d'envisager la langue comme un objet interprétatif non figé. Le corpus montre bien qu'il y a des similitudes entre le discours officiel de l'Université de Moncton et le discours étudiant, quoique ce dernier soit plus revendicateur et depuis plus longtemps, sur les questions féministes et, plus particulièrement, sur le corps des femmes dans le milieu universitaire acadien. Désormais, le discours sur la violence sexuelle à l'Université de Moncton existe, mais le cumul rapide de concepts jargonneux risque de compromettre la compréhension des enjeux auprès des membres de la communauté universitaire (par exemple, il peut exister un flou entre les notions de violence à caractère sexuel, de culture du viol et de culture du consentement).

La perspective féministe interventionniste domine le discours actuel, et même si cela a mené à un changement de paradigme important au sein de l'institution, cela signifie aussi que le discours actuel mise davantage sur l'action que sur la compréhension d'éléments théoriques complexes. De plus, le fait d'écarter la langue comme objet d'analyse dans ces discours simplifie à outrance la complexité du consentement dans l'interaction. La langue n'est pas figée, les situations non plus. Il ne faut donc pas chercher à homogénéiser les récits liés à la violence sexuelle ni à créer un stéréotype de celle-ci. Taire l'hétérogénéité de la violence sexuelle peut mener à exclure certains récits qui se révéleraient non conformes au discours véhiculé sur le consentement et ne permet pas de comprendre les frontières floues entre soi et l'autre, entre le dit et le non-dit, entre le verbal, le non-verbal et le para-verbal.

Les campagnes de sensibilisation basées sur des slogans réducteurs peuvent contribuer à blâmer ou à responsabiliser les victimes qui ont utilisé d'autres techniques langagières pour communiquer un refus, ce qui participe à une forme de contrôle de l'hygiène verbale des femmes : comment *devrait* parler une femme pour se faire comprendre (Cameron, 1995).



Il ne faut pas oublier que, dans certaines circonstances, des personnes peuvent utiliser le « oui » dans le but de calmer l'agresseur et de prévenir l'escalade de la violence, sans que le consentement soit réel. Céder en utilisant le « oui » n'est pas non plus une preuve de consentement. Il faut donc arriver à une meilleure compréhension des études sociolinguistiques et conversationnelles lors des campagnes de sensibilisation afin d'éviter de reproduire des stéréotypes quant aux compétences langagières réelles des locutrices et des locuteurs sans quoi la culture du viol et la culture du consentement se heurteront au même problème social : la langue comme objet interprétatif au cœur de la violence sexuelle. La question n'est pas nécessairement de savoir comment *dire*, mais plutôt comment *interpréter* ce dire en interaction en tenant compte des relations de pouvoir et des libertés de résistance (Foucault, 1971).

## Bibliographie

---

- ANONYME (1972). « Bouge un peu ! T'engraisses ma cochonne », *La Mèche*, vol. 1, n° 1 (mars).
- ANONYME (2017). « Message haineux de nature pornographique envoyé aux étudiants de l'Université de Moncton », *Ici Nouveau-Brunswick*, Radio-Canada, 26 février, [En ligne], [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019158/message-haineux-de-nature-pornographique-envoye-aux-etudiants-de-luniversite-de-moncton>] (2 février 2020).
- ANONYME (2017). « Courriels malveillants à l'Université de Moncton : usurpation d'identité en cause », *L'Actualité*, 27 février, [En ligne], [<https://lactualite.com/actualites/nb-luniversite-de-moncton-se-dit-outree-par-lenvoi-de-courriels-malveillants/>] (2 février 2020).
- ANONYME (2017). « Violence sexuelle : un sujet tabou chez bien des étudiants », *Acadie Nouvelle*, 24 mars, [En ligne], [<https://www.umoncton.ca/nouvelles/journaux/6050.pdf>] (2 février 2020).
- ATKINSON, John Maxwell, et John HERITAGE (1984). *Structures of Social action: Studies in Conversational Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BADINTER, Élisabeth (2003). *Fausse route*, Paris, Odile Jacob.

- BERES, Melanie (2010). «Sexual Miscommunication?: Untangling Assumptions about Sexual Communication between Casual Sex Partners», *Culture, Health and Sexuality*, vol. 12, n° 1, p. 1-14.
- BERGERON, Manon, et al. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec: rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- BRETZ, Andrew (2014). «Making an Impact?: Feminist Pedagogy and Rape Culture on University Campuses», *ESC*, vol. 40, n° 4, p. 17-20.
- BUTLER, Judith (2016). *Défaire le genre*. Paris, Éditions Amsterdam.
- CAIRNS, Kathleen (1993). «Sexual Entitlement and Sexual Accomodation: Male and Female Responses to Sexual Coercion», *Canadian Journal of Human Sexuality*, vol. 2, p. 203-214.
- CAMERON, Deborah (1985). *Feminism and Linguistic Theory*, Londres, Palgrave-Macmillan.
- CAMERON, Deborah (1995). *Verbal Hygiene*, Londres, Routledge.
- CAMERON, Deborah (2007). *The Myth of Mars and Venus: Do Men and Women Really Speak Different Languages?*, Oxford, Oxford University Press.
- CAMPBELL, B. Kay, et Dean BARNLUND (1977). «Communication Patterns and Problems of Pregnancy», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 47, p. 134-139.
- CARDINAL, Linda (1992). «La recherche sur les femmes francophones vivant en milieu minoritaire: un questionnement sur le féminisme», *Recherches féministes*, vol. 5, n° 1, p. 5-29.
- CLAVETTE, Huguette, et Isabelle MCKEE-ALLAIN (1983). «Les femmes acadiennes du Nouveau-Brunswick: féminité, sous-développement et ethnicité», *Égalité*, n° 10, p. 19-36.
- COMEAU, Clarence, Georges LÉGÈRE et Guy BABINEAU (1973). «L'Acadienne: être opprimée et être d'oppression; être aliénée et être d'aliénation», *Tempête* (janvier).
- CORCORAN, Carole (1992). «From Victim Control to Social Change: A Feminist Perspective on Campus Rape Prevention Programmes», dans J. C. Chrisler and D. Howard, *New Directions in Feminist Psychology: Practice, Theory and Research*, New York, Springer.
- CRAIG, Elaine (2018). *Putting Trials on Trial: Sexual Assault and the Failure of the Legal Profession*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- DANET, Brenda (1980). «Language in the Legal Process», *Law and Society Review*, vol. 14, n° 3, p. 445-564.
- DELVAUX, Martine (2019). *Le boys club*, Montréal, Les éditions du remue-ménage.
- DODGE, Alexa (2016). «Digitizing Rape Culture: Online Sexual Violence and the Power of the Digital Photograph», *Crime, Media, Culture: An International Journal*, vol. 12, n° 1, p. 65-82.
- DOIRON, Antony (2017). «Grave cas de vengeance pornographique à l'Université de Moncton», *Acadie Nouvelle*, 27 février, [En ligne], [https://www.acadienouvelle.

- com/actualites/2017/02/26/exclusif-grave-cas-de-vengeance-pornographique-a-lu-niversite-de-moncton/] (2 février 2020).
- DUGUAY, Camille (2016). «Agressions sexuelles sur le campus: quel est l'état des services?», blogue *Codiac*, presse étudiante, 3 février, [En ligne], [<https://codiacfm.ca/etatdesservices/>] (2 février 2020).
- EHRlich, Susan (2001). *Representing Rape: Language and Sexual Consent*, Londres, Routledge.
- EHRlich, Susan, et Ruth KING (1994). «Feminist Meanings and the (De)Politicization of the Lexicon», *Language in Society*, vol. 23, n° 1, p. 59-76.
- FAIRCLOUGH, Norman, et Ruth WODAK (1997). «Critical Discourse Analysis», dans Teun A. Van Dijk (dir.), *Discourse as Social Interaction*, Volume II, Londres, Sage, p. 258-284.
- FOUCAULT, Michel (1971). *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- FRAISSE, Geneviève (2017). *Du consentement*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Seuil.
- GAL, Susan (1990). «Between Speech and Silence: The Problematics of Research on Language and Gender», *Pragmatics*, vol. 3, n° 1, p. 1-38.
- GESBERT, Olivia (2017). «Consentir avec Geneviève Fraisse», *La Grande table (2<sup>e</sup> partie)*, sur le site de France Culture, 27 octobre, [<https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-2eme-partie/consentir-avec-genevieve-fraisse>] (2 février 2020).
- GILBERT, Neil (1991). «The Phantom Epidemic of Sexual Assault», *The Public Interest*, n° 103, p. 54-65.
- GOURLEY, Eleanor C. (2016). «Getting to Yes-Means-Yes: Re-thinking Responses to Rape and Rape Culture on College Campuses», *Washington University Journal of Law and Policy*, vol. 52, p. 195-225.
- GRANDISSON, Sarah-Anne (2015). «Procurez-vous la tasse de thé pour ceux et celles qui consentent à boire du thé», blogue *Actualités FÉÉCUM*, 26 août, [En ligne], [<https://www.feecum.ca/actualites/notre-blogue/374-procurez-vous-la-tasse-de-the-pour-ceux-et-celles-qui-consentent-a-boire-du-the>] (2 février 2020).
- GRaw LEARY, Mary (2016). «Affirmatively Replacing Rape Culture with Consent Culture», *Texas Tech Legal Review*, vol. 49, n° 1, p. 1-50.
- HELLER, Monica (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Éditions Didier.
- HELLER, Monica (2007). «Gender, Bilingualism and Political Economy», dans B. McElhinny (dir.), *Words, Worlds and Material Girls: Language, Gender and Political Economy*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- HOWARD, Marion (1985). «How the Family Physician can help young teenagers postpone sexual involvement», *Medical Aspects of Human Sexuality*, vol. 19, p. 76-87.
- JOZKOWSKI, Kristen N. (2015). «“Yes Means Yes”? Sexual Consent Policy and College Students, Change», *The Magazine of Higher Learning*, vol. 47, n° 2, p. 16-23.

- KITZINGER, Celia, et Hannah FRITH (1999). «Just Say No?: The Use of Conversation Analysis in Developing a Feminist Perspective on Sexual Refusal», *Discourse and Society*, vol. 10, n° 3, p. 293-316.
- KROSKRITI, Paul (1999). «Language Ideologies, Language Shift, and the Imagination of a Western Mono Community: The Recontextualization of a Coyote Story», dans J. Verschueren (dir.), *Language and Ideology: Selected Papers from the 6th International Pragmatics Conference – Vol. 1*, Antwerp, International Pragmatics Association, p. 270-289.
- LATOUR, Geneviève (2018). «Créer des ambassadeurs de la culture du consentement», *L'heure de pointe-Acadie avec Amélie Gosselin*, Radio-Canada, 28 février, [En ligne], [<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/l-heure-de-pointe-acadie/segments/reportage/61247/culture-viol-atelier-consentement>] (2 février 2020).
- LEBLANC, Isabelle (2014). «La culture du viol: ça veut dire quoi?», *Astheure*, 6 mars, [En ligne], [<https://astheure.com/2014/03/06/la-culture-du-viol-ca-veut-dire-quoi-isabelle-leblanc/>] (2 février 2020).
- LEBLANC, Isabelle (2019). *Femmes, langue, construction identitaire: un portrait sociolinguistique de l'Acadie*, thèse de doctorat (sciences du langage), Moncton, Université de Moncton.
- LÉGER, Micheline (1972). «La mèche Playboy!», *La Mèche*, vol. 1, n° 2 (avril).
- MARCANTONIO, Tiffany L., Kristen N. JOZKOWSKI et Wen-Juo LO (2018). «Beyond “Just Saying No”: A Preliminary Evaluation of Strategies College Students Use to Refuse Sexual Activity»», *Archives of Sexual Behavior*, vol. 47, n° 7, p. 1-11.
- McKEE-ALLAIN, Isabelle (1995). *Rapports ethniques et rapports de sexes en Acadie: les communautés religieuses de femmes et leurs collègues classiques*, thèse de doctorat (sociologie), Montréal, Université de Montréal.
- MCLAUGHLIN, Mireille, et Monica HELLER (2011). «Dieu et patrie: idéologies du genre, de la langue et de la nation au Canada francophone», dans A. Duchêne et C. Moïse (dir.), *Langage, genre et sexualité*, Montréal, Éditions Nota bene, p. 253-274.
- MINISTER, Meredith (2018). *Rape Culture on Campus*, Lanham (Minnesota), Lexington Books.
- MOSCOVICI, Serge (1997). «Des représentations collectives aux représentations sociales: éléments pour une histoire», dans D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, p. 79-103.
- MUZÉY, Dayna (2017). «Violence sexuelle: la FÉÉCUM veut “créer une culture de consentement”», blogue *Codiac*, presse étudiante, 6 septembre, [En ligne], [<https://codiacfm.ca/violence-sexuelle-feecum-etudiant-culture-consentement-universite-moncton-acadie/>] (2 février 2020).
- Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (2017). Projet #ConsentementUdeM, [En ligne], [<https://www.rfnb.ca/projets>] (2 février 2020).
- RICŒUR, Paul (1986). *Du texte à l'action: essais d'herméneutique*. Paris, Seuil.

- ROIPHE, Katie (1993). *The Morning After: Sex, Fear, and Feminism on Campus*, New York, Little, Brown and Company.
- SAVOIE, Lise, *et al.* (2018). «L'invisibilité de la violence sexuelle *ordinaire* chez les étudiantes universitaires: des expériences à comprendre», *Recherches féministes*, vol. 31, n° 2, p. 141-158.
- STOTZER, Rebecca, et Danielle MACCARTNEY (2016). «The Role of Institutional Factors on On-Campus Reported Rape Prevalence», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 31, n° 16, p. 2687-2707.
- TAMBURRI, Rosanna (2014). «En finir avec la violence sexuelle sur les campus», *Affaires universitaires*, 20 octobre, [En ligne], [<https://www.affairesuniversitaires.ca/articles-de-fond/article/en-finir-violence-sexuelle-les-campus/>] (2 février 2020).
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2017). «L'Université de Moncton outrée par l'envoi de courriels malveillants à la communauté universitaire», *Nouvelles de l'Université de Moncton*, 27 février, [En ligne], [[https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=19194&campus\\_selection=all](https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=19194&campus_selection=all)] (2 février 2020).
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2017). «Mesures préventives pour mettre fin à la cyber-violence», *Nouvelles de l'Université de Moncton*, 28 février, [En ligne], [[https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=19216&campus\\_selection=all](https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=19216&campus_selection=all)] (2 février 2020).
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2017). «Mise à jour: mesures préventives pour mettre fin à la cyber-violence», *Nouvelles de l'Université de Moncton*, 2 mars, [En ligne], [[https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=19222&campus\\_selection=all](https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=19222&campus_selection=all)] (2 février 2020).
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2017). «La Politique sur la violence à caractère sexuel», sur le site de l'Université de Moncton, décembre, [[https://www.umoncton.ca/umce-saeef/files/umce-saeef/wf/wf/pdf/umoncton\\_politique\\_portant\\_sur\\_la\\_violence\\_a\\_caractere\\_sexuel\\_decembre\\_2017.pdf](https://www.umoncton.ca/umce-saeef/files/umce-saeef/wf/wf/pdf/umoncton_politique_portant_sur_la_violence_a_caractere_sexuel_decembre_2017.pdf)] (2 février 2020).
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2017). «Faits saillants de la réunion du Conseil des gouverneurs», *Nouvelles de l'Université de Moncton*, 9 décembre, [En ligne], [[https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=20187&campus\\_selection=m](https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=20&langue=0&id=20187&campus_selection=m)] (2 février 2020).
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2018). «L'Université de Moncton adopte la Politique sur la violence à caractère sexuel», *Nouvelles de l'Université de Moncton*, 31 janvier, [En ligne], [[https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=1&id=20344&campus\\_selection=all](https://www.umoncton.ca/nouvelles/info.php?page=1&id=20344&campus_selection=all)] (2 février 2020).
- WARZAK, William J., et Terry J. PAGE (1990). «Teaching Refusal Skills to Sexually Active Adolescents», *Journal of Behavioral Therapy and Experimental Psychiatry*, vol. 21, p. 133-139.
- WOOTEN, Sara C., et Roland W. MITCHELL (2017). *Preventing Sexual Violence on Campus: Challenging Tradition Approaches through Program Innovation*, New York, Routledge.